

Éditorial



Au futur ministre de l'Éducation Nationale

Le ministre Gilles de ROBIEN, ayant refusé d'entendre les protestations unanimes des syndicats d'enseignants des collèges et des lycées et ayant ignoré la forte mobilisation des personnels, **laisse à son successeur une Éducation Nationale en pleine crise.**

Quel qu'il soit, **il ou elle devra restaurer la confiance entre les personnels et leur hiérarchie, réconcilier l'École avec une partie de l'opinion.**

Prenant acte de cette situation, le Bureau National du SNCL-FAEN a décidé de s'adresser sans attendre au futur ministre de l'Éducation Nationale par une lettre ouverte, dont vous trouverez ci-dessous l'essentiel du contenu:

Madame ou Monsieur le Ministre,

Le bon fonctionnement des établissements et du système éducatif repose en grande partie sur l'investissement personnel des enseignants, investissement bien mal récompensé par votre prédécesseur qui a décidé de modifier leur statut pour alourdir une nouvelle fois leurs conditions de travail et réduire leurs rémunérations.

Les personnels de l'Éducation Nationale méritent mieux que ces manifestations d'indifférence mêlée d'autoritarisme.

C'est pourquoi nous vous demandons d'abroger le décret n° 2007-187 publié le 12 février 2007 et d'ouvrir sans attendre des négociations avec les syndicats .

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer très rapidement pour vous exposer les demandes formulées par le SNCL-FAEN afin d'améliorer le fonctionnement du système éducatif.

Marc GENIEZ

Place des CPE dans le système éducatif

Année après année, le système éducatif français offre de moins en moins la possibilité aux élèves de tirer profit de leurs capacités.



Les conséquences sont d'une part **une baisse constante du niveau** et d'autre part **une augmentation de la violence** qui ne permet pas aux élèves qui le souhaitent de travailler dans des conditions sereines.

Face à ce constat, la tentation est grande de **trouver un bouc émissaire**, à savoir les CPE.

Il est vrai que **dans de trop nombreux établissements, le service de la Vie Scolaire fonctionne difficilement** du fait de la réduction drastique du personnel de surveillance; de la présence épisodique, voire anecdotique, dans bon nombre d'établissements, d'infirmières, d'assistantes sociales, de COP; de l'augmentation du nombre d'élèves dont le CPE a la charge; enfin, de la présence d'une minorité d'élèves pour lesquels le système «classique» n'est pas adapté et qui, de ce fait, «gâchent» leur scolarité et celle des autres.

Face à cette dégradation des conditions de travail et pour tenir compte de l'évolution du système éducatif, **une clarification des missions des CPE est nécessaire.**

Le SNCL-FAEN est favorable à **une réécriture de la circulaire de 82** qui reconnaisse la place spécifique du CPE au sein de l'équipe éducative, et souhaite être partie prenante de ces évolutions .

Plusieurs pistes de réflexions peuvent être mises à l'étude, dont :

- la création d'un corps d'IEN Vie Scolaire issu du corps des CPE ;
- l'obtention d'une place en tant que membre de droit au CA au titre de responsable de la Vie Scolaire ;
- une agrégation Vie Scolaire.



Il est clair que l'idée du rattachement des CPE à l'équipe de direction n'est pas envisageable : l'objectif est d'avoir des CPE organisateurs de la politique éducative de l'établissement, et non des CPE travaillant davantage pour pallier les insuffisances des recrutements au sein des EPLE.

Mouvement inter académique des Certifiés, Agrégés et PLP

Les barres académiques pour le mouvement inter des Certifiés, Agrégés et PLP sont disponibles sur le site Internet du SNCL : www.sncl.org



Listes d'aptitude

Liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés (décret n° 72 - 580) :



La C.A.P.N. doit se réunir les **29, 30 et 31 mai 2007.**

Le nombre de promotions possibles, statutairement égal au 1/7^{ème} des titularisations de l'année précédente, est dérisoire au regard des candidatures qui se chiffrent en milliers.

A peine plus de 3 % des candidatures déposées les années précédentes ont obtenu satisfaction.

Le SNCL revendique une augmentation des possibilités d'accès à la hauteur du tiers des titularisations au concours.

Liste d'aptitude au corps des professeurs certifiés (décrets 72 - 581 et 89 - 729) :

La C.A.P.N. doit se réunir le **mardi 15 mai 2007.**

Depuis plusieurs années le nombre des possibilités excède celui des candidatures.

Seul un avis défavorable du corps d'inspection peut entraîner un refus.

Liste d'aptitude au corps des professeurs d'EPS (décret 80- 627) :

La C.A.P.N. doit se réunir le **mercredi 16 mai 2007.** L'augmentation des contingents d'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle des CE d'EPS a entraîné une très nette diminution des candidatures et donc de la "barre".



Les nouvelles règles de promotion "au mérite" aux diverses hors classes sont susceptibles de rendre financièrement inintéressant l'accès à ces différents corps.

Assurez-vous auprès du S.N.C.L. de l'intérêt d'un changement de corps.

Bilan du mouvement inter académique 2007 des PEGC

Voici le tableau récapitulatif des demandes de sorties et des affectations par académies . Pour les collègues qui n'ont pu cette année obtenir satisfaction et qui souhaiteraient déposer une nouvelle demande l'an prochain, signalons que ces statistiques n'ont bien sûr qu'une valeur indicative et ne peuvent en rien présager des tendances du mouvement 2008.

Académies	Nb de demandes de sorties	Nb de sorties	Nb d'entrées
Aix- Marseille	4	2	2
Amiens	1	0	0
Besançon	0	0	1
Bordeaux	4	2	2
Caen	1	1	2
Clermont-Ferrand	1	0	1
Corse	0	0	0
Créteil	5	4	0
Dijon	1	0	1
Grenoble	1	1	0
Guadeloupe	2	0	0
Guyane	2	1	1
Lille	2	1	0
Limoges	1	0	0
Lyon	2	0	0
Martinique	0	0	0
Mayotte	0	0	4
Montpellier	6	3	5
Nancy-Metz	2	0	0
Nantes	0	0	3
Nice	1	0	1
Orléans-Tours	0	0	0
Paris	1	1	1
Poitiers	3	3	2
Reims	2	1	0
Rennes	3	2	4
Réunion	6	2	4
Rouen	2	0	0
Strasbourg	1	0	0
Toulouse	2	1	1
Versailles	8	1	1
TOTAL	64	33	36